Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260116-BC2026_01_04-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'IROISE
C.S. 10078
29290 LANRIVOARE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTE

(Délibération prise en délégation de pouvoir)

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : 16

VOTANTS : 17

L'an deux mille vingt six, le quatorze janvier
Les membres du Bureau Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la Communauté de Communes du Pays d'Iroise sous la présidence de Monsieur TALARMIN André, Plouarzel.

ETAIENT PRESENTS :
Monsieur COLIN Guy, Brélès ; Madame APPRIOUAL Anne, Lampaul-Ploudalmézeau ; Monsieur JOURDEN Michel, Lampaul-Plouarzel ; Monsieur COLIN Christophe, Landunvez ; Monsieur BRIANT Jean-Noël, Lanildut ; Madame ANDRE Pascale, Lanrivoaré ; Monsieur MILIN Jean-Luc, Le Conquet ; Madame LAI Sylviane, Milizac Guipronvel ; Monsieur TALARMIN André, Plouarzel ; Monsieur CARREGA David, Ploudalmézeau ; Monsieur CORRE Stéphane, Plougonvelin ; Monsieur LE HIR François, Ploumoguer ; Monsieur COROLLEUR Antoine, Plourin ; Monsieur ROBIN Yves, Porspoder ; Monsieur MOUNIER Gilles, Saint Renan ; Monsieur KERMARREC André, Tréouergat (suppléant de Monsieur TREGUER Reun)

ABSENTS EXCUSES :
Monsieur DELHALLE Didier, Molène a donné pouvoir à Monsieur TALARMIN André
Madame GODEBERT Viviane, Locmaria-Plouzané ; Monsieur KEREBEL Lucien, Trébabu

Monsieur CARREGA David a été élu secrétaire de séance.

BC2026_01_04 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DU SALON DE L'HABITAT DU PAYS D'IROISE

Exposé

L’association des Artisans du Pays d’Iroise a programmé le Salon de l’Habitat 2026 les samedi 31 janvier et dimanche 1er février 2026, à l’espace culturel de Saint-Renan.

Pour rappel, cet évènement permet aux habitants de rencontrer des professionnels pouvant les accompagner dans leurs différentes démarches et étapes, qu’il s’agisse d’achats, de construction, d’aménagement, d’adaptation ou de rénovation.

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260116-BC2026_01_04-DE

Une trentaine d'artisans, tous installés sur le territoire, seront présents et pourront ainsi promouvoir leur savoir-faire et montrer le dynamisme et la diversité des activités liées à l'habitat sur le Pays d'Iroise.

Aussi, dans le cadre de sa politique de l'habitat, la Communauté de communes mobilisera à nouveau son réseau de partenaires pour animer un espace d'informations et de conseils :

- Ener'gence, l'agence Énergie-Climat du Pays de Brest, qui conseille, informe et sensibilise les particuliers, les collectivités et les entreprises aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables. L'association assure également, pour le compte de la Communauté, l'animation de la plateforme de la rénovation énergétique « Tinergie » déployée sur le territoire depuis novembre 2020.
- L'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL), qui délivre une information et un conseil neutres et gratuits sur tous les thèmes du logement et de l'habitat : habitat indigne, relations bailleurs/locataires, urbanisme et réglementation, financements et aides, copropriété, accession à la propriété, fiscalité immobilière.

En complément, un programme de conférences gratuites sera proposé et animé par les partenaires.

Enfin, au regard des retours très positifs des visiteurs et des artisans lors des précédentes éditions, il est proposé de renouveler la participation de la Maison de l'Emploi, qui présentera ses services ainsi que les offres d'emplois disponibles sur le territoire.

L'association sollicite une subvention d'un montant de 1 191 € auprès de la Communauté de communes.
Le budget global de l'opération est de 17 872 €.
La commune de Saint-Renan apporte son soutien en mettant gratuitement à disposition ses équipements (montant valorisé : 1 191 €).

Il est proposé de fixer le montant de la subvention communautaire à 1 200 €.

Délibération

VU les statuts de la Communauté de communes,
VU le Plan Local de l'Habitat 2018-2023 prorogé,
VU le Schéma de développement économique « Iroise éco »,

CONSIDÉRANT la demande de subvention de l'association des Artisans du Pays d'Iroise déposée le 31 décembre 2025,
CONSIDÉRANT l'intérêt de soutenir ce type de manifestation qui permet de mettre en avant les dispositifs de conseils et d'accompagnement mis en place par la Communauté de communes en direction des acteurs du territoire,
CONSIDÉRANT l'importance de maintenir de bonnes relations avec les associations de chefs d'entreprises sur lesquelles la Communauté de communes peut s'appuyer pour développer d'autres actions partenariales,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire est invité à :

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260116-BC2026_01_04-DE

- ACCORDER une subvention d'un montant de 1 200 € à l'association des Artisans du Pays d'Iroise pour l'organisation du Salon de l'Habitat 2026 ;
- AUTORISER le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget 2026 et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rennes. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Président,

M. TALARMIN André